

Monsieur le député,

Alors que certains élus évoquent une réforme du régime de la TVA à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 2013, Alimentation & Tendances, collectif fondé le 27 juin 2012 par onze enseignes spécialisées dans l'alimentation de proximité, souhaite attirer votre attention sur l'urgence d'une simplification du régime de TVA applicable à leur activité.

Comme vous le savez certainement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, un nouveau taux de TVA de 7% affecte les produits qualifiés « de consommation immédiate ». Ce régime est inégalitaire car il pénalise les professionnels du secteur (boulangers, fabricants de pizzas à emporter, sandwicheries), les mêmes produits vendus en grande surface n'étant, pour la plupart, taxés qu'à hauteur de 5,5%.

De surcroît, cette réglementation incohérente est, pour beaucoup de détaillants, inapplicable et d'ailleurs souvent inappliquée car complexe et peu claire. Ces derniers doivent jongler avec trois taux différents : 5,5% pour les articles à consommation considérée comme non nécessairement immédiate, 7% pour ceux considérés comme destinés à la consommation immédiate et 19,6% pour quelques autres produits (boissons alcoolisées et confiseries par exemple). Ainsi une salade sera taxée à 7% si elle est vendue avec des couverts et à 5,5% si elle est vendue sans couverts.

Alimentation & Tendances, collectif soutenu par plusieurs centaines de professionnels et consommateurs plaide pour une simplification de cette réglementation. Si le gouvernement ouvre au parlement un débat sur la TVA, il demande que soit appliqué un distinguo simple et évident entre alimentation vendue et alimentation accompagnée d'un service. La première étant affectée d'un taux de TVA de 5,5%, la seconde restant à 7%.

Les fondateurs d'Alimentation & Tendances vous remercient par avance de bien vouloir prendre en considération leurs requêtes et sont à votre disposition pour évoquer ce sujet et les propositions.

Sophie Ducrez  
PRESIDENTE ALIMENTATION & TENDANCES

**Alimentation & Tendances** est un collectif fondé le 27 juin 2012 par onze enseignes de l'alimentation de proximité (BRIOCHE DORÉE, CROUSTI PAIN, EXKI, FOURNIL DE PIERRE, LA MIE CÂLINE, LA PANIERE, PAUL, PATAPAIN, POMME DE PAIN, PIZZA SPRINT ET STRATTO). Sa vocation est de rassembler et de représenter les intérêts des entreprises de toute taille du secteur de l'alimentation principalement de tradition française.